



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-septième session

Rome, 17-22 octobre 2011

ATELIER RÉGIONAL MULTI-INTERVENANTS SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION AU PROCHE-ORIENT 2-3 OCTOBRE 2011

Table des matières

	Paragraphes
I. CONTEXTE	
II. OBJECTIF DE L'ATELIER	4-5
III. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CSA	6-24
A. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX CONSÉQUENCES DE LA TRANSITION SOCIOPOLITIQUE AU PROCHE-ORIENT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION	6-7
B. RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'INSTABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	8-14

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion du CSA sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.fao.org/cfs. Les documents seront remis aux délégués sous forme électronique au moment de l'inscription.

C. RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ACCROISSEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES INVESTISSEMENTS FAVORABLES AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES	15-19
D. RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PARITÉ HOMMES- FEMMES, À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA NUTRITION	20-24

I. CONTEXTE

1. Au Proche-Orient, l'une des régions les plus arides du monde, de nombreux pays souffrent de pénuries d'eau et d'une détérioration de la qualité des terres, qui ont des répercussions sur la production alimentaire. La zone est également sujette à des phénomènes climatiques extrêmes, qui dégradent encore davantage les ressources naturelles. Un taux d'accroissement démographique élevé et une croissance économique insuffisante ont aggravé le problème du chômage, aussi bien rural qu'urbain, ainsi que la pauvreté et l'insécurité alimentaire.
2. La région étant un importateur net de denrées alimentaires, elle est sensible aux effets de l'instabilité des prix de ces produits – instabilité qui a caractérisé la récente crise économique et financière. Par ailleurs, le développement agricole et la sécurité alimentaire sont menacés par les guerres civiles et les tensions sociales dans les pays qui connaissent une transition sociopolitique. Dans de nombreux pays, l'agriculture traditionnelle domine mais les institutions compétentes en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire sont généralement insuffisantes.
3. Lors de la trentième Conférence régionale pour le Proche-Orient, qui s'est tenue à Khartoum en décembre 2010, les participants ont demandé l'organisation d'un atelier régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région. Cette manifestation devait permettre de renforcer les liens avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et de contribuer à la trente-septième session du CSA. Un atelier régional multi-intervenants a ainsi été organisé conjointement par le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et le CSA les 3 et 4 octobre, au Caire (Égypte).

II. OBJECTIF DE L'ATELIER

4. L'objectif de l'atelier était de rassembler des parties extrêmement diverses mais toutes concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition afin qu'elles examinent les questions essentielles qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire dans la région et échangent leurs points de vue sur la manière de « contribuer à un mécanisme plus efficace de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition par l'intermédiaire duquel les pays et les autres participants fournissent au CSA des contributions en matière de politiques au travers d'un processus de consultation multilatéral ». Parmi les participants figuraient des représentants de 19 pays, du Territoire palestinien occupé, d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, d'organisations d'agriculteurs, de donateurs, d'institutions financières internationales, d'institutions régionales, d'instituts de recherche agricole et du secteur privé.
5. L'atelier a permis aux délégués de s'engager dans un dialogue constructif sur les questions essentielles qui ont une incidence sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région, notamment la transition sociopolitique. Les participants se sont efforcés de formuler des recommandations sur la manière de traiter ces questions. Quatre tables rondes sur les politiques se sont tenues. La première avait trait aux effets de la transition sociopolitique sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Les trois autres portaient respectivement sur l'instabilité des prix des denrées alimentaires, les investissements favorables aux petits exploitants agricoles, et la parité hommes-femmes, la sécurité alimentaire et la nutrition. Ces tables rondes faisaient écho à celles organisées à l'occasion de la trente-septième session du CSA. Les principales actions recommandées en matière de politiques à l'issue de ces réunions figurent ci-après. Un rapport détaillé à l'intention des États Membres sera présenté à la trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient, qui se tiendra à Bagdad (Iraq) du 26 février au 1^{er} mars 2012.

III. QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CSA

A. RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX CONSÉQUENCES DE LA TRANSITION SOCIOPOLITIQUE AU PROCHE-ORIENT SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION

6. Il est nécessaire d'établir un mécanisme régional de coordination pour promouvoir la coopération régionale afin d'améliorer la sécurité alimentaire. Il reste désormais à définir la nature de ce mécanisme, ses activités principales et sa légitimité institutionnelle. Il pourrait s'agir, par exemple:

- a) d'une plateforme régionale similaire au CSA, chargée de suivre la situation de la sécurité alimentaire dans la région et d'assurer la liaison avec le CSA, à Rome, et la Conférence régionale;
- b) d'un réseau régional sur les politiques, qui devra être renforcé pour permettre aux spécialistes de ce domaine de partager des informations, des bonnes pratiques et des enseignements; en période de transition, il convient d'examiner minutieusement les politiques existantes ou nouvelles pour veiller à leur efficacité.

7. Il faut analyser et diffuser des informations précises, en temps utile, sur les dimensions de la production et des marchés agricoles de manière à suivre efficacement la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux national et régional. Les outils nécessaires existent mais les capacités pour les mettre en œuvre font défaut.

B. RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'INSTABILITÉ DES PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES ET À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

8. Des subventions doivent cibler ceux qui en ont besoin pour réduire les distorsions des marchés et le fardeau fiscal qui pèse sur les gouvernements. Il convient d'accorder une attention particulière à la subvention des céréales pour éviter la prédominance de ces denrées dans les régimes alimentaires car un tel déséquilibre peut conduire à la malnutrition. Par ailleurs, il faut mettre en place des dispositifs de protection sociale en ciblant mieux les populations les plus vulnérables.

9. Il est essentiel de renforcer les systèmes coopératifs pour appuyer les petits exploitants agricoles en ce qui concerne la production et la commercialisation, de manière à s'assurer qu'ils tirent profit des prix élevés des denrées alimentaires en renforçant leur pouvoir de négociation.

10. Il est nécessaire de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles grâce à la mise en œuvre d'accords environnementaux internationaux, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de manière à protéger la biodiversité et à accroître l'utilisation des énergies renouvelables.

11. Il est indispensable de favoriser la cohérence et la coordination en matière de politiques au niveau national en élargissant le dialogue entre toutes les parties concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition (c'est-à-dire les ministères, les départements de service, etc.).

12. L'utilisation de l'eau doit tenir compte de la rareté de cet élément dans la région. Il faut considérer l'eau comme une richesse nationale et, outre les prix d'incitation, il est nécessaire d'investir dans des technologies nouvelles pour améliorer l'efficacité de la gestion de l'eau. Cela implique l'accès à des technologies et des compétences qui bénéficient aux agriculteurs et permettent de conserver l'eau.

13. Il convient de réfléchir à des méthodes novatrices pour le partage d'expériences nationales, l'échange de connaissances et le transfert de technologie (grâce aux téléphones

portables, par exemple), en particulier dans les zones de gestion de l'eau et des terres. Il a été demandé à la FAO d'organiser un atelier sur ce thème.

14. Il est essentiel de mieux comprendre le but et les coûts des différents systèmes de réserve alimentaire aux niveaux de la région, des pays et des ménages.

C. RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ACCROISSEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DES INVESTISSEMENTS FAVORABLES AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

15. Il est nécessaire d'accroître les investissements dans l'intensification durable de l'agriculture, la réduction des pertes alimentaires, l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments, et le renforcement de la capacité des personnes pauvres et vulnérables à accéder à des denrées alimentaires. De plus, la promotion de l'intégration régionale et l'harmonisation des politiques sont essentielles pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition aux niveaux de la région, des pays et des ménages, et lutter contre les causes sous-jacentes de l'instabilité des prix. Les programmes et plans d'action nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire fournissent un cadre idéal aux investissements mentionnés.

16. Les petits exploitants agricoles sont le pilier de l'agriculture. Ils doivent recevoir, en temps voulu, des informations utiles et pertinentes par rapport à leur situation. Les services de vulgarisation doivent veiller à ce que les meilleures pratiques en matière de production agricole soient diffusées. Si les agriculteurs bénéficient d'un appui opportun, la quantité et la qualité des aliments produits ne pourront que s'accroître.

17. Le Proche-Orient est une région hétérogène. Certains pays disposent de ressources naturelles et d'autres, de ressources financières. Les investissements du secteur privé nécessitent un contexte stable. Plusieurs pays connaissent des problèmes internes qui doivent être examinés de manière pragmatique. D'autres disposent d'une législation qui n'encourage pas les investissements. Pour traiter ces questions, un code de conduite pour des investissements agricoles responsables pourrait être adopté. Les consultations dirigées par le CSA sur le thème des investissements agricoles responsables peuvent servir de cadre à un tel accord.

18. Les recommandations en matière de politiques doivent tenir compte de l'analyse des expériences passées, notamment des succès, des échecs et de leurs répercussions. Dans les années à venir, les prix seront encore plus élevés et plus instables, donc la coopération régionale doit prendre en considération ces éléments.

19. Les projets qui ciblent les petits exploitants agricoles doivent être durables et stables. Le renforcement des capacités humaines, la technologie, la santé et l'éducation sont tous des facteurs importants. La participation des femmes et des jeunes doit être encouragée.

D. RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PARITÉ HOMMES-FEMMES, À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET À LA NUTRITION

20. Il est nécessaire d'encourager le renforcement des capacités pour la mise en œuvre d'interventions tenant compte des disparités entre les sexes, grâce à l'élaboration de directives par les institutions nationales comme le ministère de l'agriculture.

21. Il est indispensable de faire connaître et de promouvoir les droits des femmes aux niveaux régional, national et local en vue de faire respecter les cadres juridiques existants, comme les droits à la propriété terrienne.

22. Il faut renforcer les capacités à collecter des données ventilées par sexe, en opérant une normalisation des méthodologies afin de recueillir des informations comparables.

23. Il est nécessaire d'établir un réseau multilatéral pour faciliter l'échange d'expériences, de connaissances et de technologies en faveur de la parité hommes-femmes et de la nutrition.
24. Il convient de promouvoir l'utilisation d'outils novateurs pour l'autonomisation des femmes et la nutrition, en travaillant en partenariat avec les gouvernements nationaux pour réfléchir à l'extensibilité d'initiatives de ce type.